



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 22 MAI 2017, 19h15
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

22.05.17.071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les délibérations du conseil et la période de questions devant porter exclusivement sur les points de l'ordre du jour : décision relativement à la peinture de la petite salle et décision relativement au choix du système d'air climatisé, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

22.05.17.072

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FINITION DE LA PETITE SALLE (ANCIEN BILLARD)

Attendu que la municipalité désire rendre son édifice conforme aux normes du bâtiment et sécuritaire au feu;

Attendu que la salle située à l'arrière n'était pas incluse dans la phase 2 des travaux; Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on ajoute l'installation du gypse et la peinture de cette section pour un budget de 7933,28 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

22.05.17.073

RÉSOLUTION POUR CHOISIR LE SYSTÈME D'AIR CLIMATISÉ POUR LE BUREAU MUNICIPAL ET LA SALLE DU CONSEIL

Attendu que 2 modèles ont été suggérés par l'entrepreneur;

Attendu qu'après analyse, les caractéristiques des 2 modèles sont presque semblables;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on choisisse le système de thermopompe vendu par Carrier Canada pour un montant de 5 288,85 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

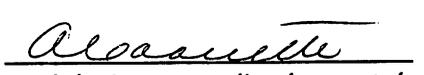
01.05.17.074

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h20.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation